



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/50/L.73
10 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 125 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ORGANISATION
D'UN RÉFÉRENDUM AU SAHARA OCCIDENTAL

Projet de décision présenté par le Président
à l'issue de consultations officielles

L'Assemblée générale décide d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut maximum de 2,6 millions de dollars des États-Unis (montant net : 2,5 millions de dollars) au titre du fonctionnement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour la période allant du 1er au 31 octobre 1996.
